

PRISE EN CHARGE DU MATERIEL EN SAV



Date du diagnostic : _____

Entreprise / Nom du client : _____

Adresse du client : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Nom de l'interlocuteur FHE : _____

Identification du matériel :

Type de matériel : _____

Modèle : _____

N° de série : _____

Panne constatée / Tests effectués :

Condition d'intervention :

Facture N° : _____

Date de la facture : _____

Merci de joindre des photos de l'installation ainsi que le nom du client correspondant, à l'adresse suivante :

sav@fhgroupe.com

Sans ces éléments, votre demande ne pourra pas être traitée.

Nom du technicien : _____

Signature : _____

Pour rappel, les produits en SAV doivent être retournés dans un délai de 30 jours suivant la réception du bon de commande signé. En cas de non-retour dans ce délai, le compte SAV sera suspendu jusqu'à régularisation.